

publicitenule

Publié le 06 novembre 2013 à 10h59 | Mis à jour le 06 novembre 2013 à 10h59

Mort d'un travailleur: l'organisation du Grand Prix blâmée



Photo archives La Presse

[David Santerre](#)

La Presse

La Commission de la santé et de la sécurité du Travail (CSST) blâme les organisateurs du Grand Prix de Formule un de Montréal et les met à l'amende en lien avec la mort d'un travailleur bénévole le 9 juin dernier.

À l'issue de la course, le bénévole Mark Robinson courait devant un chariot élévateur qui transportait, suspendue au bout d'un crochet soutenu par le bras du chariot, une voiture accidentée vers les puits. Il tenait une courroie pour empêcher la voiture de valser pendant le transport. Mais la Sauber qui avait été abandonnée dans le virage Senna par

Esteban Gutierrez a tout de même bougé, entraînant Mark Robinson devant les roues du chariot qui lui est passé sur le corps. L'homme est mort de ses blessures.

La CSST a fait enquête et considère que les organisateurs du Grand Prix ont mis en place des mesures de santé et sécurité déficientes.

Notamment, les opérateurs de chariots élévateurs installés à différents endroits sur la piste pour récupérer les voitures accidentées, et qui doivent circuler parfois alors que la course est toujours en cours, sont embauchés comme bénévoles sans même devoir démontrer qu'ils ont déjà conduit un engin de ce type.

«Celui qui conduisait dans ce cas-ci travaille dans un bureau le reste de l'année. Il était sans formation, ce qui est contraire aux règles de la CSST et aux recommandations du fabricant du chariot. Ils peuvent recevoir quelques directives de leur chef d'équipe qui n'a lui-même suivi aucune formation. Ils n'ont que les trois jours du Grand prix pour s'exercer, sans charge», a expliqué Nathalie Paradis, ingénieure et enquêtrice à la CSST, lors d'une conférence de presse ce mercredi.

Un tel manque de formation n'est pas conforme aux directives du fabricant des chariots, Caterpillar, et encore moins aux règles de la CSST.

Qui plus est, on leur donne des directives dangereuses comme de circuler sept fois plus rapidement que ce qui est prescrit par Caterpillar lors du transport de lourdes charges, et de la hisser à 1,5mètre dans les airs plutôt que 30 cm, le tout pour éviter que les spectateurs qui envahissent la piste à la fin de la course ne rattrapent le chariot et tentent de toucher la voiture.

Une amende qui pourrait atteindre 62 790 \$ a été signifiée aux organisateurs, a annoncé ce matin la CSST.

L'organisme exige également des modifications dans les méthodes de travail entourant la course.

Le président du Grand prix, François Dumontier, a assisté à la conférence de presse.

Il dit que son organisation tentera de se conformer aux recommandations de la CSST.

«Pour ce qui est des chariots élévateurs, vous comprendrez qu'on loue les chariots auprès de fournisseurs, sans qu'ils n'aient d'exigences quant à qui les conduira. Mais on va s'assurer dans le futur que les gens aient la formation requise», a-t-il affirmé.

D'autres recommandations seront toutefois plus difficiles à mettre en oeuvre, car elles requerraient une modification à la conception des voitures, ce qui nécessiterait une directive en ce sens de la Fédération internationale de l'automobile.